

# Règlement du concours de photographies

## LES BIENFAITS DE LA NATURE

### Article 1 – Organismes :

Le Lycée Gerville Réache, en partenariat avec Wi'anArt, organise du 25 octobre 2021 au 18 février 2022 inclus, un concours de photographies intitulé « Les bienfaits de la nature »

### Article 2 – Qui peut participer ? :

Le concours est gratuit et ouvert à tous les élèves scolarisés en école primaire, collège et lycée de l'Académie de la Guadeloupe ainsi qu'aux étudiants âgés de 21 ans maximum. La participation est individuelle. Les participants sont autorisés à envoyer jusqu'à 10 photographies maximum, même nom, même prénom.

### Article 3 – Comment participer ? :

Entre le 25 octobre 2021 et le 18 février 2022 minuit, les participants envoient par mail à l'adresse [wianart971@gmail.com](mailto:wianart971@gmail.com), une à dix photographies prises par leur soin et sans photomontage.

Ce concours photo est une invitation à observer la nature qui nous entoure. Il invite à ouvrir grands les yeux sur le vivant pour mieux en apprécier la diversité et les richesses, tout en donnant envie de les préserver et de les respecter.

Tout en ayant une dimension esthétique et artistique, les photographies devront tenter de saisir les bienfaits de la nature, que ce soit pour le vivant (humain, végétal, animal, pluie, pollinisation, nourriture...), dans les paysages (saisir une nature apaisante, bienveillante...) ou les plantes qui soignent le corps et l'âme (rimèd razié - plantes médicinales, plantes aromatiques, plantes à parfums, plantes magiques, plantes dépolluantes, détoxifiantes, condimentaires, graines, plantes nourricières, espèces rares, anciennes, oubliées...).

Les participants devront impérativement indiquer, dans le mail, les informations suivantes :

**Nom et prénom / Age / Commune de résidence / n° de portable / Établissement et niveau d'études**

### Article 4 – Spécificité des photographies :

Les photographies envoyées doivent être au format jpeg ou png. Leur poids doit être de 1 Mo minimum et 10 Mo maximum, avec une résolution en 300 dpi. En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur support numérique et dans le cadre d'expositions ouvertes au public : exposition de restitution à la **Médiathèque Ernest J. Pépin du Lamentin** (lieu pressenti), **idéalement du 25 mars au 8 avril 2022**, et exposition le long du **parcours végétal, Rimèd razié ka monté larivyè, conçu par l'artiste Guy Gabon à Basse-Terre** (en cours de réalisation).

### Article 5 – Dotations et modes de sélection des gagnants :

Un jury se réunira entre le 1er et le 11 mars 2022, sauf empêchement ou cas de force majeure, pour choisir 20 photographies lauréates selon des critères d'esthétisme, de pertinence et d'originalité définis de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs du concours, et aucune observation relative à la sélection retenue ne sera recevable. Le jury sera composé de photographes, artistes et représentants des différents partenaires.

Les lauréats seront récompensés par un Prix qui leur sera décerné à l'occasion du vernissage de l'exposition à la **Médiathèque Ernest J. Pépin du Lamentin** (lieu pressenti), idéalement le vendredi 25 mars à partir de 14h.

4 à 5 photographies parmi les 20 lauréates seront imprimées en agrandissement sur plaque alupanel pour intégrer le **parcours végétal, Rimèd razié ka monté la rivyè**, conçu par l'artiste Guy Gabon et dont la réalisation est prévue début 2022 le long de la Rivière aux herbes à Basse-Terre.

### Article 6 – Responsabilité et acceptation du règlement :

Le comité d'organisation se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.